



COMPTE RENDU

Commission Consultative Paritaire Unifiée

Du 04 juillet 2023

Le mardi 04 juillet 2023 s'est tenue la CCPU des agents sous contrats à la DRH-MD au Fort Montrouge à Arcueil.

La sous-directrice de la gestion du personnel civil (SRHC), Mme GUILHOT Mireille, a présidé cette instance.

Etaient présents, les représentants des employeurs et des personnels dans le cadre de la séance plénière ainsi que les collègues 1, 2&3.

L'UNSA DEFENSE était représentée par vos élus.

Ordre du jour :

- Séance plénière
 - Désignation du secrétaire adjoint
 - Approbation du PV de la CCPU d'installation du 25 janvier 2023
- Collège N° 2 & 3
 - Désignation du secrétaire adjoint
 - Approbation du PV de la CCPU du 23 février 2023
 - Examen recours CREP
- Collège N° 1
 - Désignation du secrétaire adjoint
 - Examen d'une demande de licenciement pour suppression de poste.

La présidente a ouvert la séance par la lecture de l'ordre de jour et la désignation des secrétaires adjoints.

- Mme Edith QUEMENEUR s'est proposée pour cette fonction pour la séance plénière et le collège 2&3.
- Mme Graziella PENOT s'est proposée pour le collège 1.

L'approbation des PV a été reportée car ils n'ont pas été communiqués par la DRH-MD. Ensuite, la présidente a donné la parole aux OS pour la lecture des déclarations liminaires (DL)

Pour l'UNSA Défense, cet échange est important. Il permet un dialogue direct avec l'administration au sujet des difficultés rencontrées dans les dossiers des agents sous contrat.





Propos liminaires :

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

*C'est dans un contexte social très tendu qu'a lieu cette première CCPU de l'année. En effet, **L'UNSA Défense**, en intersyndicale, est toujours déterminée pour le retrait de la réforme des retraites et le progrès social. D'autre part, l'inflation pèse de plus en plus sur le pouvoir d'achat des Français n'épargnant pas les agents sous contrat.*

***L'UNSA Défense** espère donc que les contractuels ne seront pas oubliés lors de la mise en œuvre des récentes mesures annoncées par le gouvernement pour aider les agents de l'Etat, à savoir :*

- *une hausse du point d'indice de 1,5% à compter du 1^{er} juillet 2023 qui ne couvre malheureusement pas l'inflation de 5,1% sur une année,*
- *1 à 9 points de plus sur les bas de grilles des agents de catégories C et B à partir du 1^{er} juillet 2023,*
- *5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents dès le 1^{er} janvier 2024.*

***L'UNSA Défense** souhaite également :*

- *une réunion d'harmonisation relative à l'attribution de la revalorisation triennale, en lieu et place de la méthode actuelle qui résulte d'un acte managérial ;*
- *une réunion d'avancement à l'identique des fonctionnaires pour discuter des avancement Berkani et décret 49, ainsi que l'attribution des réductions du temps de service ;*
- *l'attribution du CIA aux contractuels car celui-ci reflète le travail effectué par l'agent ;*
- *une part-variable correspondant à un pourcentage du salaire et non une somme fixe, car celle-ci n'évolue plus jamais au cours de la carrière de l'agent contractuel ;*
- *le rebasage pour l'ensemble des agents sous contrat, comme annoncé par la DRH-MD en 2019. En effet, chaque employeur devait travailler sur les barèmes de ses contractuels et faire des propositions à la DRH-MD. Force est de constater que ce n'est pas le cas. **L'UNSA Défense** avait déjà interpellé la présidente de la CCPU en juin 2022 car certains Agents Sous Contrat (ASC) avaient été totalement oubliés dont notamment les ASC-r (chercheurs) et ASC-i (ingénieurs) de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA). La présidente s'était alors engagée à faire revoir la copie au SSA afin qu'aucun ASC ne soit lésé. Toutefois, la DC-SSA a affirmé lors du CSA-R SSA du 10 mai 2023, que ces travaux ne seraient pas réalisés car ce n'était pas une priorité pour elle d'autant qu'elle affirme que la DRH-MD ne l'avait pas prévenue.*

En parlant des revalorisations des barèmes des contractuels, quid de la filière administrative dont la campagne devait débuter fin 2022 et se poursuivre en 2023 ? Et qu'en est-il de la filière des paramédicaux ? Quand débutera leur rebasage ?

***L'UNSA Défense** trouve inacceptable, d'autant plus dans cette période de forte inflation, que les agents doivent attendre des mois, voire une année pour percevoir le règlement de leur part-variable ou de leur revalorisation (triennale ou pour changement de fonction).*





L'UNSA Défense s'interroge sur l'état d'avancement de la subrogation pour les agents sous contrat. Nous avons demandé à moults reprises, lors des CCPU, que les contractuels puissent en bénéficier afin de mettre un terme aux difficultés rencontrées trop souvent par ces agents lors d'arrêts maladie ou de congés maternité. Nous savons que la DRH-MD avait rédigé une lettre à l'attention de Bercy mais qu'en est-il ? Cette mise en place apporterait plus de sécurité aux agents et permettrait au ministère des Armées de fidéliser ces agents.

Enfin, l'UNSA Défense demande la prise en charge des frais de déplacement des suppléants à l'identique des titulaires pour assurer le suivi des dossiers ainsi que la formation pour les nouveaux élus.

Merci de votre attention.

1. DOSSIERS INDIVIDUELS

- **Collège 2 & 3 :**

Recours d'un agent contre le CREP : étant donné que la rédaction littérale était non factuelle et que la fiche de poste n'était pas en adéquation avec la réalité de service, la commission a fait les propositions suivantes :

- ✓ Maintien de l'objectif 1 - vote unanime ;
- ✓ Maintien des croix – vote unanime ;
- ✓ Modification objectif atteint – vote unanime ;
- ✓ Modification de l'appréciation littéral - vote unanime.

- **Collège 1 :**

Dossier de licenciement pour suppression de poste :

L'UNSA Défense et l'ensemble des organisations syndicales étaient étonnées que lors de son embauche, l'agent contractuel n'ait pas été averti sur le fait que le service allait être restructuré et délocalisé avant la fin de son CDD.

Bien que l'administration lui ait proposé quatre postes, l'agent les a tous refusés et a exprimé son souhait de ne pas être reclassé au sein du Ministère des Armées.

L'ensemble des OS et des employeurs a donc voté pour son licenciement.

2. POINTS ABORDÉS

Un échange entre les organisations syndicales et des experts du BGMRHC, de 45 minutes, nous a été consacré pour répondre à nos interrogations lors de la préparation de la CCPU.

- **Subrogation :** la DRH-MD est favorable à cette mise en place mais ce n'est pas simple. La présidente annonce qu'un RDV est fixé au 06 juillet 2023 pour travailler sur la mise en œuvre de celle-ci, avec d'autres ministères.
- **Rebasage**
 - ✓ **de la filière technique :** pour l'administration, ce rebasage est terminé. Toutefois, il y a des soucis au niveau des parts variables, avenants non délivrés à l'ensemble des agents conditionnant au rebasage.





- ✓ **de la filière administrative** : l'administration, à ce jour, attend la validation des grilles avant la mise en place.
- ✓ **de la filière DINUM** : cette filière est plus rémunérée que la filière SIC classique. Le travail vient de débuter. BGMRHC est en attente du top départ pour rebaser environ 67 agents actuellement en CDI et devra étudier environ 200 dossiers. En revanche, les nouveaux barèmes sont déjà mis en place pour les recrutements.
- ✓ **de la filière santé et la filière sociale** : pas en cours pour le moment.
- **Frais de déplacement au profit des suppléants** : les frais de déplacements et de séjour seront pris en charge pour les suppléants. Cette décision est transcrite dans le PV de la CCPU et permettra de faire valoir ces droits en cas de problème.

Un rappel sera fait auprès des CMG concernant la réglementation car celle-ci n'est pas forcément appliquée.

L'UNSA Défense a demandé, à l'instar de ce qui est fait pour les fonctionnaires, une réunion d'harmonisation relative aux avancements et réduction de temps de service des agents Berkani et décret 49. La présidente a répondu que cela dépasse ses compétences.

3. CONCLUSION

La CCPU a permis un dialogue constructif avec l'administration. Cependant, nous déplorons le report de dernière minute d'un dossier inscrit à l'ordre du jour de la CCPU et la programmation d'une commission extraordinaire pour un dossier perçu en mai et pour lequel il manquait des documents. Enfin, nous sommes étonnés de voir si peu de dossiers à traiter pour les recours en notation.

La prochaine CCPU devrait se tenir le 05 octobre 2023.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter vos élus CCPU :

Collège N°1

Graziella PENOT – IRBA Brétigny sur Orge
Eric BRUGIERE – SIAé Clermont-Ferrand

Collège N°2 & 3

Bouchra ALIOUETE – GSBdD Toulon
Edwige VINCENT – RMat4 Nîmes

